

Comité Technique Paritaire Départemental du 7 septembre 2013

Déclaration liminaire de la fédération Force Ouvrière de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC-FP-FO)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La Fédération FO de l'Enseignement salue la mémoire de Pierre Jacque, qui a mis fin à ses jours pour protester contre la liquidation pure et simple de la discipline qu'il enseignait, en conséquence de la réforme de la filière Sciences et Technologie Industrielle.

A nouveau, FO demande que cette contre-réforme, décidée par le ministre Chatel et poursuivie par le ministre Peillon, soit abandonnée. Il faut que cesse la situation de désarroi et de détresse que vivent nombre d'enseignants de cette filière, affectés brutalement en dehors de leur discipline ; c'est aussi dans l'intérêt des élèves et du devenir industriel de notre pays.

La Fédération FO de l'Enseignement rappelle son opposition au décret du 24 janvier modifiant l'organisation de la semaine scolaire et à la loi de refondation qui ouvrent un processus de territorialisation de l'Ecole et menacent le statut national de fonctionnaire d'Etat des enseignants.

La réalité de cette rentrée, quelle est-elle ?

Même si cette année la carte scolaire est en rupture avec celles des années précédentes, la sérénité n'est pas au rendez vous.

En 5 ans, 80 000 postes ont été supprimés dans l'Éducation Nationale, avec la restitution de seulement 8781 postes en 2013 et la prévision de 8804 en 2014.

Le supplément de 30 000 postes à la rentrée ne seront que des contrats aidés !

Pour notre département, dans le 1^{er} degré, 144 postes sont restitués alors que 285 ont disparu depuis 2008 !

Et tous ces chiffres ne tiennent pas compte de la hausse démographique attendue pour cette rentrée.

Nous sommes loin du compte, d'autant plus que cette dotation s'inscrit dans le projet de la loi sur la refondation de l'école véritable outil de guerre contre le statut des enseignants :

En effet une grande partie des postes créés le sont pour :

- les contrats aidés à 750 € financés par le ministère du travail,
- les emplois avenir professeur payés 900 €,
- les étudiants admissibles au concours, rémunérés avec une bourse améliorée,
- et enfin des lauréats du concours, qui après 5 ans d'étude non rémunérées sont privés de formation initiale et sont directement livrés sur le terrain.
- L'axe de la refondation de l'école « plus de maîtres que de classes » confisque de plus en plus de postes.
- L'encadrement des jeunes collègues induit la création de postes brigades stages au détriment « de postes classe ».

Pour les collègues la rentrée s'annonce difficile :

- Une carte scolaire qui ne répondra pas à toutes les attentes.
- Une réforme des rythmes scolaires massivement rejetée par la profession qui va perturber cette année la vie de trois circonscriptions.
- La menace de la municipalisation de l'école avec la mise en place des APC soumises au projet éducatif local et qui, de plus, ne fait plus référence à la laïcité.
- Nos élèves accueillis dans le temps péri-scolaire avec des taux d'encadrement modifiés pour répondre aux exigences budgétaires.
- L'introduction d'une prime, pour une partie des collègues, de 28 euros par mois qui engendrerait de nouvelles obligations.
- Le maintien du gel du point d'indice.
- L'aggravation programmée des conditions de départ à la retraite contraignant nos collègues à être massivement en grève dès ce 10 septembre.

Pour revenir à la carte scolaire,

Nous déplorons les conditions d'inscription de la mairie de Marseille qui a inscrit des élèves dans les écoles au delà des seuils prévus par la carte scolaire. Les IEN demandant aux collègues de faire le tri entre ceux qui seront acceptés et ceux qui seront en liste d'attente.

Ce n'est pas le rôle des directeurs d'école de réguler les différends entre la mairie de Marseille et la Direction Académique.

Tous les enfants présents doivent être scolarisés dans l'école du secteur et les ouvertures de classe le permettant doivent être effectives.

Ce qui est attendu et réclamé dans les écoles est simple :

- Au titre des pertes de postes des années précédentes, c'est l'abaissement des seuils pour la satisfaction de toutes les demandes d'ouvertures, pour l'annulation de toutes les fermetures annoncées.
- C'est la restitution des 70 postes de réseaux E et G disparus en 2012, ainsi que les 84 en 2009.
- C'est l'amélioration du taux de remplacement.
- C'est l'amélioration des décharges de directeurs comme l'a démontré dans son intervention le délégué FO au CHSD consacré aux conditions de travail des directeurs.
- Et au moins aujourd'hui la satisfaction de toutes les demandes d'ouvertures basées sur les chiffres présentés à cette rentrée.

Pour conclure, et en préparation de la carte scolaire de 2014, nous souhaiterions que les opérations de consultation des délégués du personnel soient modifiées :

- un groupe de travail présentant les mesures
- un second groupe de travail 15 jours après, permettant une réelle préparation par les délégués du personnel, au lieu et place des audiences à huit clos
- un CTSD présentant les mesures définitives
- et enfin un CTSD en juin qui permettrait d'éviter les situations que nous connaissons à chaque rentrée, des effectifs qui permettent l'ouverture mais qu'il faut attendre une semaine après la rentrée, comme à l'école Sallier, Fourcade, Pharo-catalans, La Calade, et bien d'autres qui verront la classe ouvrir seulement aujourd'hui alors que la réalité se faisait évidente dès le mois de juin.